

MISE EN LIGNE LE 14-06-2023

VILLE DE ROYAN



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
DU CARREFOUR FORMÉ PAR L'AVENUE DE L'OASIS
AVENUE DE VERDUN / AVENUE DE LA GRANDE CONCHE /
RUE DE L'INDUSTRIE JUSQU'AU N°1 ALLÉE DES MOUETTES
(AU DROIT DE L'OPERATION DE DEMONTAGE DE LA GRUE (G1)
DE LA RESIDENCE L'OREE DU PARC – AU N°9 AVENUE MARECHAL LECLERC)
DU JEUDI 15 JUIN 2023 AU VENDREDI 16 JUIN 2023**

GB/BM
APM 23/1304

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L. 2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG N°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par la SARL BT-GO CONSTRUCTION (SIRET N° 509 257 192 00013) représentée par Monsieur Maxime TUTARD (conducteur de travaux), sise ZI N°3, 53 avenue Maryse Bastié à 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC, en date du 24 mai 2023,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons, pendant toute la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de faciliter le démontage d'une grue (G1), du 15 juin 2023 au 16 juin 2023, au droit du chantier de la résidence l'Orée du Parc (située au n°9 avenue du Maréchal Leclerc) :

- La circulation sera interdite, du carrefour formé par l'avenue de l'Oasis / avenue de Verdun / avenue de la grande Conche / rue de l'industrie jusqu'au n°1 allée des Mouettes, selon plan joint, du jeudi 15 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023.

- L'entreprise mettra en place les pré-signalisations et les déviations adaptées.

ARTICLE 2 : L'arrêt et le stationnement seront interdits, du carrefour formé par l'avenue de l'Oasis / avenue de Verdun / avenue de la grande Conche / rue de l'industrie jusqu'au n°1 allée des Mouettes, des deux côtés de la voie de circulation, selon plan joint, du jeudi 15 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023.

ARTICLE 3 : Les pré-signalisations, les signalisations, les déviations et la circulation conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit. L'entreprise devra obligatoirement afficher le présent arrêté municipal.

ARTICLE 4 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 9 juin 2023

Pour le Maire,
et par délégation,
Le Cinquième Adjoint



Philippe CUSSAC

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 14 juin 2023

Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire

HÔTEL DE VILLE – 80 Avenue de Pontailiac – CS N°80218 – 17705 ROYAN CEDEX – ☎ : 05.46.39.56.51 – 📠 : 05.46.39.56.80

Internet : www.ville-rovan.fr – email : mairie@mairie-rovan.fr

Rechercher dans Plans

Rechercher dans Plans
Rechercher dans Plans
Rechercher dans Plans

Rechercher dans Plans
Rechercher dans Plans
Rechercher dans Plans

Rechercher dans Plans
Rechercher dans Plans

Rechercher dans Plans
Rechercher dans Plans

Rechercher dans Plans
Rechercher dans Plans

Rechercher dans Plans
Rechercher dans Plans

Rechercher dans Plans
Rechercher dans Plans

Rechercher dans Plans
Rechercher dans Plans

Rechercher dans Plans
Rechercher dans Plans

Rechercher dans Plans
Rechercher dans Plans

Rechercher dans Plans
Rechercher dans Plans

Rechercher dans Plans
Rechercher dans Plans

Rechercher dans Plans
Rechercher dans Plans

Rechercher dans Plans
Rechercher dans Plans

Rechercher dans Plans
Rechercher dans Plans

Rechercher dans Plans
Rechercher dans Plans

Rechercher dans Plans
Rechercher dans Plans

Rechercher dans Plans
Rechercher dans Plans

Rechercher dans Plans
Rechercher dans Plans

